

Si ce mail ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le retrouver en PJ



SNUDI FO 13

Syndicat **N**ational **U**nifié des
Directeurs, **I**nstituteurs, professeur
des écoles, psyEN et AESH du 1er
degré
des Bouches du Rhône
FORCE OUVRIERE



8 mars 2022

AESH du 13 - 1er degré



Sommaire

- 1/ Grève des AESH du 94*
- 2/ Action sociale pour les AESH*
- 3/ Nouvelle grille indiciaire*
- 4/ Rattrapage de la CSG*
- 5/ Prime inflation*

Grève des AESH dans le Val de Marne (94)

Les AESH du 94 sont en grève illimitée depuis 6 semaines avec leurs organisations syndicales sur leurs revendications. A la veille des vacances scolaires, les AESH du 94 se sont rassemblés jeudi 17 février en AG afin de tirer un bilan de la mobilisation menée dans l'unité avec les organisations syndicales départementales FO, FSU, CGT Educ'action et SUD Education.

Les collègues du 94 ont obtenu du rectorat de Créteil par leur mobilisation l'engagement de la mise en œuvre de la grille indiciaire académique, l'augmentation de la quotité horaire pour les AESH le

demandant, la pose des jours de fractionnement, cependant aucune date précise d'application n'a été donnée.

Concernant les revendications qui relèvent de la responsabilité du ministère (augmentation de la quotité horaire (un vrai temps plein), statut de fonctionnaire, abandon des PIAL...), les AESH attendent toujours d'être reçus par la préfète et des réponses du ministère.

L'AG du 17 février a décidé de se réunir en assemblée générale sous forme de RIS le mardi 8 mars, lendemain de leur rentrée, pour décider ensemble de la suite de leur mobilisation afin d'obtenir satisfaction sur leurs revendications :

- le retrait des avenants ;
- l'abandon des PIAL ;
- la liberté laissée aux AESH de choisir les modalités de prise de leurs jours de fractionnement (annualisation ou pose des 2 jours) ;
- le reclassement dans la grille indiciaire académique comme voté en CTA en mars 2020 ;
- un statut de fonctionnaire ;
- un vrai salaire à temps complet pour 24h par semaine ;
- la prime REP/REP+ pour les AESH.

La caisse de solidarité a atteint près de 30.000 euros et permettra d'apporter une solidarité conséquente aux collègues qui subiraient des retenues sur salaire pour la grève qui a débuté le 10 janvier.

L'assemblée des AESH a adopté à l'unanimité les propositions d'aide faites par le comité de caisse de grève qui permettront à toutes les AESH grévistes de bénéficier d'une solidarité substantielle.

Les AESH du 94, avec leurs organisations syndicales, ont entamé le rapport de force avec le ministère pour obtenir la satisfaction de revendications qui concernent toutes les AESH du pays. Aujourd'hui rentrées de leurs congés, ces collègues repartiront en grève pour défendre ces revendications !

Leur combat n'est-il pas aussi le nôtre ? Leurs revendications ne sont-elles pas les nôtres ?

Avec la mise en place des PIAL, les avenants, nos conditions de travail se sont encore dégradées au point que certains collègues démissionnent ! **Ce n'est pas acceptable !**

Les AESH du 94 vont se réunir aujourd'hui. Nous vous rendrons compte de leurs décisions et proposerons une nouvelle réunion pour discuter des revendications et des moyens de les faire aboutir. D'ores et déjà, faites remonter vos questions, problèmes, revendications au syndicat.

CONSTRUISONS LE RAPPORT DE FORCE POUR GAGNER :

Pour l'abandon des PIAL et l'annulation des avenants !

Pour un statut de fonctionnaire et un vrai salaire !

Plus d'info : Lettre intersyndicale des AESH du 94 au Ministre

Action sociale pour les AESH

L'année 2021 et l'année 2022 sont marquées par une inflation sans précédent, notamment de l'énergie et de produits alimentaires de bases. Ce qui a pour conséquence des collègues AESH qui n'arrivent plus à payer leurs factures d'électricité, de gaz, et se retrouvent dans le rouge tous les mois.

L'action sociale est un droit acquis pour chaque personnel travaillant dans l'Education nationale qui permet notamment lorsque l'on est

dans la précarité d'obtenir une aide financière du rectorat pouvant aller jusqu'à 1 200 euros.

Lors de la dernière commission d'attribution de ces aides, sur 43 dossiers, plus de 50% étaient des dossiers d'AESH ce qui montre bien la précarité extrême dans laquelle cette catégorie de personnel est plongée.

Nous invitons tou-tes les AESH qui se retrouvent dans de telles difficultés à nous contacter, nous les aiderons à monter leur dossier.

CONTACT

aesh.snudifo13@gmail.com

Cécile Boulay : 06 82 19 19 33

Nouvelle grille indiciaire AESH

Depuis le 1^{er} janvier 2022, en raison du relèvement du SMIC, l'échelon 1 est porté à l'indice majoré 343 et l'échelon 2 est porté à l'indice majoré 348. Le rattrapage se fera sur les bulletins de salaire de mars ou avril avec un rattrapage sur les salaires de janvier et février.

Soyez vigilants, contactez-nous en cas de besoin !

ANCIENNETE	NIVEAU	Indice majoré	Mon salaire net pour une quotité horaire de 100%	Mon salaire net pour une quotité horaire de 62%
J'ai moins de 3 ans d'ancienneté et donc en CDD	1	335 341 depuis le 1 ^{er} octobre 21 ¹	1261,66/ 1284,26 €	782,23/ 796,24 €
J'ai plus de 3 ans d'ancienneté ou j'ai signé un deuxième CDD	2	345	1299,32 €	805,58 €
Je suis en CDI	3	355	1336,99 €	828,93 €
Au 1 ^{er} septembre 2021, je suis en CDI depuis 3 ans	4	365	1374,65 €	852,28 €
Au 1 ^{er} septembre 2021, je suis en CDI depuis 6 ans	5	375	1412,31 €	875,63 €
Au 1 ^{er} septembre 2021, je suis en CDI depuis 9 ans	6	385	1449,97 €	898,98 €

Depuis l'instauration de la nouvelle grille, nous avons pu constater de nombreuses erreurs de la part de l'administration pour la prise en compte de l'ancienneté. C'est pourquoi nous invitons tout-es les collègues AESH à vérifier leur fiche de paie et à remplir la fiche de suivie (**à télécharger ICI ou en PJ**) afin de savoir si leur reclassement est correct.

Ne laissons pas un centime à l'administration !

Rattrapage de la CSG

Lors de la CAPD du 3 mars, nous avons fait remonter à

l'administration que de nombreux collègues AESH n'avait toujours pas touché l'**indemnité compensatoire de la hausse de la CSG pour les AESH recrutés avant le 1er janvier 2018.**

L'administration nous a indiqué qu'ils avaient opéré ce remboursement pour la plupart des AESH mais qu'ils avaient des difficultés à tous les identifier, ils nous ont demandé de relayer toutes les demandes qui n'auraient pas encore été prises en compte.

Si vous êtes concernés, adressez nous un mail sur :
aesh.snudifo13@gmail.com

Prime "inflation"

Certains collègues AESH n'ont toujours pas touché la prime inflation de 100 euros alors que vous y êtes tous éligibles. Vous pouvez renvoyer le **document en PJ ou téléchargeable ICI** si vous dépendez du Lycée Saint-Exupéry.

Si vous dépendez de la DSDEN, signalez-le nous par mail :
aesh.snudifo13@gmail.com



Une bonne résolution pour
2022 ?

**J'adhère au SNUDI FO
13 !**

*Vous appréciez les
informations du SNUDI FO 13,
ses réponses à vos questions,
ses prises de positions, ses
interventions, son activité,
son soutien ?...*

**Alors rejoignez-
nous !
SYNDIQUEZ-VOUS !**

Carte 2022 disponible
ICI

**Au SNUDI FO 13, le renouvellement n'est pas automatique :
c'est vous qui choisissez de renouveler votre adhésion !
Possibilité de régler en plusieurs mensualités et toujours 66%
remboursés en crédit d'impôt !**



Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

email : contact@snudifo13.org

